

Service Loire Sécurité Risques
Affaire suivie par : Eric CAGNEAUX
Tél : 03 86 71 52 63
courriel : eric.cagneaux@nievre.gouv.fr

Nevers, le **16 JUIN 2022**

Le directeur départemental des territoires

à

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Risques Naturels et Ouvrages Hydrauliques
Pôle Ouvrages Hydrauliques

A l'attention de Monsieur Frédéric FAVIER

Objet : Barrage des Settons : vidange-travaux de réhabilitation
V Réf : OH/FF/202 - 453

En réponse à votre courrier du 10 juin 2022, vous trouverez ci-après nos réponses à vos interrogations.

- **Auscultation :**

Dans le cadre des travaux préparatoires, 3 piézomètres ont été réalisés en crête : deux en rive droite et un en rive gauche hors masque Lévy. Ces piézos sont pour l'instant suivis uniquement par nos bureaux d'étude (AMO/MOE) pour les besoins propres de l'opération de restauration. Selon leur pertinence/intérêt, après restauration, il sera proposé de les intégrer ou non aux auscultations.»

Pour ce qui concerne le suivi de la fuite, nous attendons la fin des travaux de réfection de l'étanchéité du parement amont pour nous prononcer sur le suivi d'une fuite qui ne devrait plus exister après travaux.

- **Tranches optionnelles**

Les éléments souhaités seront transmis lorsque l'entreprise aura été retenue, et qu'ils auront été peaufinés avec elle, fin septembre 2022, deux mois avant le recours éventuel à l'option.

- **Prise en compte des MMR de l'EDD :**

Les vannes de garde (vannes aval de la tour de prise) et les vannes amont, peuvent en cas de nécessité être manœuvrées manuellement (avec un peu plus de temps nécessaire) et se secourir mutuellement. En accord avec les préconisations de notre maître d'œuvre agréé (ISL) en charge du projet de restauration, nous n'envisageons pas pour l'instant la dépense supplémentaire d'un groupe électrogène.

- **Phase de remplissage :**

La tournée de surveillance en cas de montée rapide du plan d'eau sera déclenchée au seuil de 30 cm par jour.

- **ATB :**

Le tarage de la sonde amont n'a aucune incidence sur le projet ni la gestion courante du barrage. Ce tarage sera réalisé en 2023.

La sonde aval est quant-à-elle déjà tarée ; elle le sera à nouveau après travaux (pour prendre en compte la modification de batardage sur le seuil de la Cure et la prise d'eau du grand bassin).

- **Étanchéité :**

La description précise de la géomembrane et de sa pose seront transmis au SCOH fin juin, une fois l'entreprise retenue.

Nous proposons que l'inspection périodique de la membrane sous la ligue d'eau soit intégrée au programme d'une visite technique approfondie sur deux (en basses eaux une fois sur deux), c'est-à-dire tous les 4 ans.

- **Planning :**

Le planning actualisé sera adressé au SCSOH fin juin, une fois l'entreprise retenue.

Le Chef du Service Loire Sécurité Risques



Camille GILLOT